

Le 13 septembre 2016, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 244-2016 relatif à la constitution d'un fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique. La réalisation des projets hydroélectriques a été possible en vertu de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec visant à permettre aux communautés d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. La mise en place du Fonds de développement hydroélectrique est donc conséquente avec l'engagement de la MRC d'utiliser les redevances qui lui sont versées annuellement, nettes des dépenses engagées annuellement relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles comme levier de développement socioéconomique, et de créer un fonds à cette fin.

Depuis la création du fonds, c'est une somme de 4 478 735 \$ qui a été rendu disponible pour des projets structurants. Pour l'année 2021 seulement, la somme disponible était de 1 525 714 \$. Cette enveloppe était répartie, selon les modalités du fonds de développement, à parts égales entre le volet territorial et le volet local. Les projets présentés au volet territorial doivent être en conformité avec la vision stratégique de développement territorial, avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les différentes planifications et stratégies territoriales. De plus, les projets doivent se situer dans les créneaux ci-dessous et avoir un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC ou pour au moins trois municipalités :

- Stratégie de développement économique;
- Projet de développement touristique, agroalimentaire, forestier ou en matière de santé et bien-être;
- Projet de développement économique.

Le volet local du Fonds de développement hydroélectrique prévoit une enveloppe réservée pour des projets provenant de chacune des municipalités du territoire faisant partie des créneaux suivants :

- Stratégie de développement économique;
- Développement touristique, agroalimentaire ou forestier;
- Infrastructure sportive et de loisir;
- Infrastructure stratégique pour le développement ou la pérennité d'une municipalité;
- Initiative de soutien à l'occupation dynamique du territoire;
- Mesure en matière de santé, de services sociaux et de saines habitudes de vie;
- Intervention de nature patrimoniale et culturelle;
- Intervention en matière environnementale et de développement durable;
- Initiative relative à la qualité de vie et aux paysages.

Voici la liste des projets ayant été déposés auprès du Fonds de développement hydroélectrique et ayant reçu une confirmation d'engagement financier au cours de l'année 2021 :

Volet territorial			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Développement filière Biocharbon	Biochar Boréalis	55 800 \$	507 735 \$
Tourisme d'affaires	Bureau de congrès	20 000 \$	186 846 \$
Transport collectif et adapté	Accès-Transport	94 000 \$	988 991 \$
Promotion touristique régionale	Destination Lac-Saint-Jean	20 000 \$	179 134 \$
Stratégie touristique – Expérience client	Chantier Tourisme - MRC	85 000 \$	265 000 \$
Total :		<u>274 800 \$</u>	<u>2 127 706 \$</u>

Volet local			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Mise à niveau et expériences – Sentier Ouiatchouan (MRC)	Municipalités de Saint-François, Lac-Bouchette et Chambord	15 000 \$	148 649 \$
Aménagement de structures de jeux	Moulin des Pionniers de La Doré	67 555 \$ (160 000 \$ sur 4 ans)	830 000 \$
Caractérisation de lacs – qualité eau	Municipalité de Chambord	3 148 \$	4 648 \$
Panneau numérique	Municipalité de Chambord	28 370 \$	37 400 \$
Aménagement d'un parc de planches à roulettes	Municipalité de Saint-Prime	27 817 \$	34 771 \$
Acquisition d'un terrain – épuration des eaux	Municipalité de Saint-André	32 000 \$	40 000 \$
Place de la mairie	Ville de Roberval	200 000 \$	745 150 \$
Parc intergénérationnel – phase 2	Municipalité de Sainte-Hedwidge	115 600 \$	154 500 \$
Bouées Chambord	Comité de gestion du bassin versant de la Ouiatchouan	3 052 \$	31 000 \$
Parc canin	Ville de Roberval	20 000 \$	80 000 \$
Parc canin	Ville de Saint-Félicien	37 195 \$	46 200 \$
Étude technique	Paroisse Saint-Louis-de-Chambord	5 000 \$	9 000 \$
Éclairage du parc de la chute	Municipalité de Saint-André	27 620 \$	34 000 \$
Total :		<u>582 357 \$</u>	<u>2 195 218 \$</u>

Pour l'exercice 2021, la MRC a donc engagé **857 157 \$** du Fonds de développement hydroélectrique dans 18 projets qui généreront **4 323 024 \$** en investissement. Les redevances totales qui ont été encaissées d'Énergie hydroélectrique Ouiatchouan et d'Énergie hydroélectrique Mistassini pour l'année financière 2021, après soustraction du service de la dette, permettront de rendre disponible une somme de 962 833 \$ pour le fonds en 2022.